

Les bébés ont aussi le droit d'être des mélomanes

NYON Le Conservatoire de l'Ouest vaudois organise pour la première fois un concert de musique classique pour bébés, ce dimanche. L'ensemble «Les Variations Musicales» est à l'origine de cette offre assez inédite.

PAR JOCELYNE.LAURENT@LACOTE.CH

La salle Cortot de la villa Thomas, à Nyon, sera méconnaissable ce dimanche. Les parents et leurs bébés sont invités à venir avec leur tapis d'éveil et à s'y installer confortablement pour écouter les Méditations de Massenet, Tchaïkovsky, Glazunov et Gretchaninov proposées par l'ensemble neuchâtelais «Les Variations Musicales». Il n'y régnera pas l'habituel silence de cathédrale que l'on s'attend à trouver lors de concerts de musique classique. Nul besoin de s'imposer une écoute religieuse. Bouger, se lever, marcher, faire du bruit, nourrir ou changer les enfants, tout y est permis, même les pleurs des bébés.

«Ces concerts, d'une durée de 30 minutes, ont été pensés pour les tout-petits et leurs parents. Ils sont ouverts dès la naissance», explique la violoniste neuchâtelaise Margo Lathuraz.

La musicienne est à l'origine de cette offre pour bébés qu'elle a lancée l'an dernier dans le canton de Neuchâtel.

Directrice du COV conquise

Elle a créé pour ce faire «Les Variations Musicales», un ensemble «à géométrie variable» qui propose toutes sortes d'autres prestations, outre celle pour les tout-petits.

A Nyon, ce concert pour bébés est une nouveauté proposée par le Conservatoire de l'Ouest

vaudois (COV). «Je trouvais la démarche intéressante, car elle inclut les tout-petits et leurs parents. Ces derniers, sans ce genre d'offre, peuvent difficilement assister à des concerts, soit pour des questions de garde, soit parce qu'ils ont peur de déranger. Là, tout est centré autour des besoins des uns et des autres, tout en les immergeant dans la musique classique», se réjouit Marie-Hélène Piotet, directrice du COV.

C'est elle qui a eu l'idée d'élargir la palette de concerts déjà panachée de l'institution qui inclut, par ailleurs, déjà le jeune public. «S'il y a une demande en ce sens, on pourrait inclure régulièrement un concert pour bébés dans le programme de la saison du COV, aussi à Morges, par exemple», précise la directrice.

Sur Vaud, seul L'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) met à l'agenda de sa saison un concert qui s'adresse aux 0 à 5 ans.

Maman et musicienne

C'est lorsque Margo Lathuraz est devenue maman qu'elle a eu l'idée de proposer une offre spécifique pour les tout-petits. La musicienne s'est rendue à un concert classique avec sa fille encore bébé, désireuse de partager cette expérience avec elle. Au final, le stress l'a emporté sur le plaisir. «Je suis restée proche de la porte de sortie, au cas où elle se mettrait à pleurer. J'avais peur de déranger et finalement on n'en a pas tellement profité», explique-t-elle. Les concerts pour bébés des «Variations Musicales» rencon-



Les concerts classiques pour bébés se déroulent dans une ambiance particulière, ici à Neuchâtel. A gauche, Margo Lathuraz, à l'origine du concept. THOMAS AUBRY

L'avis d'une neuropsychologue

Interview d'Anne Maillard, neuropsychologue, spécialiste enfant et particulièrement intéressée au domaine de la musique.

Quel est l'impact de la musique sur les bébés?

- Elle est bénéfique à tout âge de la vie. Chez le bébé, son écoute peut avoir un effet direct, favoriser un sentiment de bien-être et d'apaisement. Cela éveille également ses sens. L'exposition répétée à la musique peut aussi agir positivement sur le développement cérébral de l'enfant.

Est-ce attesté?

- Oui! De nombreuses études scientifiques se sont intéressées à cet effet particulier. Elles s'appuient sur les technologies actuelles comme l'imagerie cérébrale. Elles ont notamment pu mettre en évidence une sensibilité et une capacité «innée» à traiter la structure de la musique environnante. Puis, plus tard, la pratique de la musique a des multiples bienfaits sur le développement de l'enfant et favorise les apprentissages scolaires, le développement social et émotionnel.

Recommandez-vous d'emmener des tout-petits à des concerts de musique classique?

- Oui, bien sûr! C'est une expérience sensorielle fantastique pour un bébé ou un enfant. La seule limitation est la durée du concert, sachant que leur capacité d'attention est limitée.

trement un joli succès. L'ensemble en comptabilise déjà une trentaine. Margo Lathuraz insiste sur le plaisir partagé qu'offre cette expérience commune entre parents et bébés, bien avant d'évoquer les bienfaits de la musique sur les tout-petits (lire ci-contre). Elle-même a constaté que sa fille développait une capacité d'écoute qui augmentait de jour en jour, bercée par le jeu du violon de sa maman. «L'idée

«**L'idée est d'initier les tout-petits aux concerts et à la musique classique, mais surtout de leur offrir à eux et à leurs parents de magnifiques moments.»**

MARGO LATHURAZ
VIOLONISTE

est d'initier les tout-petits aux concerts et à la musique classique, mais surtout de leur offrir à eux et à leurs parents de magnifiques moments», conclut la musicienne.

Nyon, villa Thomas, salle Cortot, 2 avril, 11h, concert bébé, Méditations par Les Variations Musicales, Margo Lathuraz au violon et Elena Soussi au piano, 10 francs, gratuit pour les enfants en dessous de 10 ans, réservation indispensable: administration@cov-va.ch

La région n'a pas (encore) signé d'accord avec Airbnb

TOURISME La plateforme de réservation a conclu un accord avec vingt communes pour une taxe de séjour. Mais aucune de la région.

La semaine dernière, Airbnb annonçait avoir trouvé un accord avec vingt communes vaudoises concernant le prélèvement de la taxe de séjour. Cette dernière, établie à trois francs par nuitée et par personne, sera directement saisie lors de la réservation sur la célèbre plateforme de locations de vacances sur Internet. Le montant de la taxe sera ensuite reversé aux communes par l'intermédiaire de l'Union des communes vaudoises (UCV), Airbnb ne désirant avoir

qu'un seul interlocuteur. Parmi les vingt communes signataires, aucune ne provient des districts de Morges et de Nyon. Pourquoi les communes de La Côte ne font-elles pas partie de cet accord? C'est la question que nous avons posée tour à tour à l'Association de la région de Cossonay, Aubonne et Morges (Arcam) et à Région de Nyon.

Pour l'Arcam, rejoindre l'accord avec Airbnb est d'actualité. «Notre règlement actuel fixe une taxe de séjour de deux

francs par nuit et par personne. Nous allons soumettre une révision aux 55 communes qui font partie de l'association pour faire passer, entre autres, le montant de la taxe à trois francs afin de pouvoir s'aligner avec Airbnb», explique Véronique Hermanjat.

La responsable du tourisme de l'Arcam a bon espoir que ce nouveau règlement soit adopté et entre en vigueur l'année prochaine. «Cette taxe, payée par le client, va au développement du tourisme dans la ré-

gion. Les communes bénéficient directement des retombées, par les soutiens versés au travers des fonds d'équipement touristique ou, par exemple, en soutenant la réfection des sentiers pédestres», rappelle Véronique Hermanjat.

Carte de transport offerte

Pour Région de Nyon, il est aussi question de rejoindre l'accord avec la plateforme de locations de vacances. Elle doit également soumettre un nouveau règlement aux 45 communes membres qui doivent le faire valider auprès de leur conseil. Mais du côté de Région de Nyon se trouve une petite subtilité.

Le nouveau règlement inclura l'offre d'une carte de transport gratuite pour les touristes qui passeront au moins une nuit d'hôtel dans la région. Cette dernière sera financée en partie grâce à la taxe de séjour de 4,50

francs par nuit et par personne. «Pour Airbnb, la taxe s'élèvera à trois francs, mais les touristes n'auront pas droit à la carte de transport», relève Stéphane Jayet, responsable politique du tourisme pour Région de Nyon. D'après ce dernier, Région de Nyon devrait rejoindre l'accord avec Airbnb d'ici à 2025. L'UCV espère que d'ici une année un second groupe de communes rejoigne l'accord. Les autres communes des Alpes vaudoises, de l'Arcam, de Région de Nyon ou du Nord vaudois pourraient se manifester. Le directeur de l'UCV, Eloi Fellay, vise une centaine de nouvelles communes adhérentes.

Impossible à chiffrer

Aujourd'hui, les communes qui possèdent un règlement sur la taxe de séjour mais qui ne font pas partie de l'accord doivent prélever elles-mêmes cette taxe. Dans les faits, le

loueur doit s'annoncer à sa commune, prélever la taxe directement à ses clients et la reverser à sa commune.

«Avec ce système il est très compliqué d'effectuer des contrôles, d'autant plus que la plupart des personnes qui louent leurs biens sur Airbnb ne sont pas au courant qu'elles doivent prélever une taxe», relève Eloi Fellay, directeur de l'UCV.

A combien s'élève le manque à gagner pour les communes? «Impossible de le savoir. Nous y verrons sans doute plus clair après avoir prélevé automatiquement les taxes dans les vingt communes pilotes. En fonction de ce qui sera récolté, les communes pourront évaluer ce qui n'était pas perçu auparavant», note Eloi Fellay. Pour rappel, la taxe de séjour n'est pas obligatoire. Elle le devient seulement si la commune adopte un règlement en ce sens. **VGE**